



ARCHIDIOCESE DE KINSHASA

CARITAS DEVELOPPEMENT KINSHASA

B.P. 1800 Kinshasa-Gombe
Tél. :+243 89 827 65 21 ; 243.81 525 76 34
+243 81 500 27 96

République Démocratique du Congo
E-mail : caritaskinshasa@yahoo.fr
caritaskinshasa@gmail.com



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**FOURNITURE DE 700 KITS VIVRIERS ET MARAICHERS
DANS LE CADRE DU PROJET LISANGA "MR03"
EN FAVEUR DES MENAGES SINISTRES DE LA ZONE DE SANTE
DE MALUKU II/ VILLE PROVINCE DE KINSHASA**

Référence de publication :

N°0207/CDKINS-ARCHIKIN/CA/30/07/2025

Délivré par : **CARITAS DEVELOPPEMENT KINSHASA**

Auteur : **Godefroid KUNZI PHUMU**

Date de publication : *Mercredi 30/07/2025*

SOMMAIRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	3
1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER.....	3
3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	3
3.1 Candidature du fournisseur	4
3.2 Proposition d'appel d'offres	5
3.2.1 Devise	5
3.2.2 Validité des soumissions.....	5
3.2.3 Présentation de la soumission	5
3.2.4 Conformité.....	5
3.2.5 Offre technique	5
3.2.6 Proposition de prix	5
4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	6
4.1 Questions / Demande de clarifications	6
4.2 Visite du site ou des installations des fournisseurs présélectionnés	6
4.3 Modification ou retrait des soumissions.....	6
4.4 Coûts de préparation des soumissions.....	6
4.5 Retard de proposition.....	6
4.6 Conditions d'admission	6
4.7 Droit de refuser toutes les soumissions.....	6
4.8 Possibilité d'accepter une partie de soumission	6
4.9 Spécification	6
4.10 Confidentialité	6
4.11 Procédure d'appel d'offres	7
4.12 Notification de l'attribution et signature du contrat	7
4.13 Propriété des soumissions	8
4.14 Type de contrat.....	8
4.15 Annulation de la procédure d'appel d'offres.....	8
ANNEXES	9
ANNEXE A : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	10
ANNEXE B : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE.....	12
ANNEXE C : PROPOSITION DE PRIX.....	13

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent appel d'offres est d'obtenir des offres compétitives pour la **Fourniture de 700 kits vivriers et maraichers (Matériels aratoires et semences) pour l'appui dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la Zone de Santé (ZS) de Maluku II**

Une description détaillée de la mission et des services requis par CDKins est contenue dans les spécifications techniques (voir ANNEXE A - Spécifications techniques).

2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER

	DATE	HEURE (Ville)
Date de publication	30/07/2025	10 heures 00
Date limite de demande de clarification	Du 31/07 au 12 Août 2025	De 9 heures à 16heures 00
Date limite et unique d'envoi des soumissions (la date de réception, non pas la date d'envoi)	13/08/2025	De 9 heures à 15heures 00
Date de dépouillement et sélection du Fournisseur	15/08/2025	10 heures 30

3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Après qu'il est présenté sa soumission, le soumissionnaire accepte la totalité sans aucune restriction des conditions générales et particulières qui régissent ce contrat comme étant l'unique base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Il est attendu des soumissionnaires qu'ils examinent attentivement et qu'ils observent l'ensemble des instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres.

La présentation d'une soumission ne contenant pas l'intégralité des informations et des pièces demandées dans les délais impartis entraînera son rejet.

La procédure de participation se fera en deux étapes successives, les deux devant être présentées ensemble :

1. L'analyse de la candidature du fournisseur
2. L'analyse de la proposition de la soumission de la part des candidats admissibles.

Les réponses doivent être envoyées dans une enveloppe extérieure scellée qui contient deux autres enveloppes correspondant aux deux parties de la soumission :

- À l'intérieur de l'enveloppe 1 : « Candidatures du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie au minimum)
- À l'intérieur de l'enveloppe 2 : « Propositions de soumission du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie au minimum)

En plus de cela, les fournisseurs sont tenus de fournir :

- 1 copie électronique de toutes les pièces demandées (sur clé USB ou DVD).

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

CDKins - Dossier d'appel d'offres : N°0207/CDKINS-ARCHIKIN/CA/30/07/2025/ Fourniture de 700 kits vivriers et maraichers (Matériels aratoires et semences) pour la Zone de Santé de Maluku II.

Ne pas ouvrir avant le 15/08/2025

Les soumissionnaires n'ont pas la possibilité d'envoyer leur soumission par voie électronique, sauf si clairement indiqué par l'équipe d'approvisionnement de la CDKins.

Langue : Toutes les pièces doivent être envoyées en français

La candidature du fournisseur et la proposition de soumission doivent être envoyées en même temps au plus tard à **la date limite et unique** de réception des candidatures **sous pli fermé et scellé**, soit **le 13/08/2025 de 9 heures 30 à 15heures 00 Kinshasa, Pas avant pas après**, à :

Nom : **Godefroid KUNZI PHUMU**

Position : **Chargé de l'Administration et Ressources humaines**

Elles ne porteront rien que la mention suivante :

<< CDKins :
Fourniture de 700 kits vivriers et maraichers (Matériels aratoires et semences)
pour la Zone de Santé de Maluku II.>>.

Il relève de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que sa soumission soit complète et réponde aux exigences d'e la CDKins. Le non-respect de tous les aspects du dossier d'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission sans qu'aucun autre motif ne soit donné. Il est donc essentiel de veiller à ce que vous lisiez attentivement ce document et à ce que vous répondiez à toutes les questions posées.

3.1 Candidature du fournisseur

La candidature doit être présentée dans une enveloppe intitulée :

**« Candidature du fournisseur - Réponse à l'appel d'offres de la CDKins de « Nom du fournisseur »
: N° 0207/CDKINS-ARCHIKIN/CA/30/07/2025»**

Qui contient :

- ANNEXE B - Déclaration du soumissionnaire

Chaque page doit être paraphée et signée par une personne autorisée, habilitée à représenter l'entreprise.

Critères de sélection pour la conformité administrative :

Cette partie concerne les informations fournies dans le questionnaire du fournisseur. Chaque soumissionnaire peut également inclure toute autre pièce qu'il juge utile pour nous aider à juger de son adéquation selon les critères ci-dessous :

- L'autorisation ou l'agrément pour exercer la fonction de technicien et installateur des pompes à eau ;
- L'Existence légale de l'Entreprise respectivement le N° de Registre de Commerce et du Crédit Mobilier [R.C.C.M.] et l'Identification Nationale, etc. ;
- L'Existence physique de l'Entreprise (adresse physique, adresse mail, numéro de contact ou Fax) ;
- Paiement des taxes et impôts fiscaux (Attestations fiscales délivrées par la DGI, numéro impôt, ...) ;
- Les données sur le volume d'activité et la capacité de répondre aux exigences en matière de produit/service (réputation et pratiques commerciales).
- L'organigramme de l'entreprise (ressources humaines)
- Nom et CV, ou résumé des antécédents professionnels, du personnel clé destiné à être impliqués dans la mise en œuvre du contrat
- Calendrier détaillé des activités pour les travaux proposés
- Deux références de clients satisfaits pour lesquels le même type de services a été fourni. CDKins se réserve le droit de contacter ces références sans en informer le soumissionnaire.
- Faire un rapport Hebdomadaire à CDKins de toutes les activités afin d'alerter ou aviser les responsables directs ;

3.2 Proposition d'appel d'offres

Les soumissionnaires sont invités à présenter leur meilleure soumission technique et économique en Français en suivant à la lettre le format et les spécifications exigés par CDKins. Les soumissions ne respectant pas ces formats et ces spécifications seront rejetées.

La soumission doit être envoyée dans une enveloppe intitulée :

**« Proposition de soumission de « Nom du fournisseur » à l'appel d'offres :
N°0207/CDKINS-ARCHIKIN/CA/30/07/2025»**

Qui contient :

- L'offre technique de la soumission
- La proposition de prix

La proposition de prix doit être paraphée et signée par une personne habilitée.

3.2.1 Devise

Tous les prix doivent être libellés en dollars américains et s'entendent hors taxes. Cette obligation a pour objet de permettre de comparer les prix de manière équitable suite à l'attribution du contrat. La devise de travail sera décidée entre CDKins et la partie contractante. Lorsque des taux de change ont été utilisés pour arriver à un montant en dollars américains, il convient également de le préciser.

3.2.2 Validité des soumissions

Les soumissions doivent rester valables pendant une période d'une semaine après la date limite pour la réception des soumissions.

3.2.3 Présentation de la soumission

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour tout ou partie des produits exigés en fonction de leurs capacités à fournir.

Les prix et les délais de livraison visés dans la soumission doivent être fermes et valables pendant toute la durée de l'accord à compter de la date de signature par les deux parties.

La proposition de prix doit être soumise selon le modèle visé à l'ANNEXE C - Proposition de prix.

3.2.4 Conformité

L'attribution du marché se fera en stricte conformité avec les spécifications techniques visées à l'ANNEXE A - Spécifications techniques.

L'attribution du contrat se fonde sur les critères énumérés au paragraphe 4.12 de la procédure d'appel d'offres.

3.2.5 Offre technique

Il s'agit d'une soumission **technique** qui décrit de quelle manière le soumissionnaire a l'intention d'accomplir les tâches énoncées dans le contrat, tout en respectant l'ensemble des obligations imposées par les spécifications, en tenant compte des principes et des valeurs de la CDKins.

La soumission doit comporter :

- Une offre technique consistant en une description détaillée des services offerts
- La méthodologie des services de conseils
- Le résumé du modèle de travail : l'équipe impliquée dans le service
- La langue parlée par l'équipe impliquée dans le service
- La liste des équipements techniques appartenant au fournisseur (par ex. appareils, compresseurs, véhicules, etc.)
- Les stocks en réserve

3.2.6 Proposition de prix

- La ventilation claire des coûts liés aux produits demandés, et
- Un **barème des prix** détaillé de tous les services liés à l'exigence technique (par ex. entretien de l'équipement, formation du personnel).

Cette liste fait partie intégrante du contrat issu du présent appel d'offres et servira d'instrument de contrôle à notre équipe financière lors de la vérification des factures. Tout élément qui ne figure pas dans cette liste ne sera ni facturé ni payé, par conséquent celle-ci doit être exhaustive. En présentant ce barème des prix, les soumissionnaires acceptent de s'y conformer et d'observer les conditions d'accompagnement dans l'exécution du contrat.

- Les services complémentaires que le prestataire de services serait disposé à fournir à CDKins à titre gratuit.

4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

4.1 Questions / Demande de clarifications

Toutes demandes de clarifications peuvent être envoyées par e-mail à caritaskinshasa@gmail.com et en copiant philberttulunda@gmail.com du 31/07 au 12 Août 2025.

4.2 Visite du site ou des installations des fournisseurs présélectionnés

Avant tout octroi du contrat par CDKins, une visite des installations des fournisseurs présélectionnés sera envisagée pour une prise de décision finale sur le choix du (des) fournisseur(s). Hormis cette réunion, aucune visite de la part de soumissionnaires potentiels individuels ne sera autorisée au cours de la période d'appel d'offres.

4.3 Modification ou retrait des soumissions

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs soumissions par une notification écrite avant la date limite pour le dépôt des soumissions visée à l'Article 2. Aucune soumission ne peut-être être modifiée après cette date limite. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

4.4 Coûts de préparation des soumissions

Tous les coûts supportés par le soumissionnaire dans la préparation et l'envoi de la soumission ne sont pas remboursables. Les soumissionnaires supporteront tous les coûts de la sorte.

4.5 Retard de proposition

Les soumissions doivent être reçues au plus tard le 13/08/2025 de 9 heures à 15 heures 00, heures de Kinshasa. Pas avant pas après. Les soumissions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte, à moins que du seul avis de la CDKins, il n'existe des circonstances exceptionnelles ayant causé le retard en question.

4.6 Conditions d'admission

La participation au processus d'appel d'offres est ouverte sur un plan d'égalité à toutes les personnes physiques et morales.

4.7 Droit de refuser toutes les soumissions

CDKins n'est tenue sous aucune obligation d'accepter une soumission, quelle qu'elle soit.

4.8 Possibilité d'accepter une partie de soumission

À moins que le soumissionnaire ne stipule expressément le contraire dans la soumission, CDKins se réserve le droit d'attribuer des lots séparément ou selon toute combinaison.

4.9 Spécification

Si le soumissionnaire souhaite proposer des modifications à apporter au cahier des charges (qui permettraient éventuellement d'offrir une meilleure façon d'atteindre les objectifs de la CDKins), celles-ci doivent être envisagées comme une offre alternative. Le soumissionnaire doit adresser toute offre alternative dans une lettre distincte qui accompagne la soumission. CDKins n'est tenu sous aucune obligation d'accepter des offres alternatives.

4.10 Confidentialité

Les soumissionnaires doivent traiter comme étant confidentielles l'invitation à présenter une soumission et toutes les pièces associées fournies par CDKins.

4.11 Procédure d'appel d'offres

CDKins se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions et des devis à son entière discrétion et de poursuivre ou de donner suite à toutes questions qui lui paraissent avantageuses.

Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant présenté la soumission la moins disante parmi celles jugées conformes sur le plan technique et administratif.

Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

- **Analyse de la conformité administrative**

L'analyse de la conformité des offres portera sur les critères suivants :

Critères	Oui	Non
Autorisation d'installation officielle		
Offre technique et financière dans des enveloppes séparées		
Attestation des visites des sites		

N.B : La non-conformité du dossier est éliminatoire

- **Analyse technique de l'offre technique (70 points maximum)**
- **Analyse financière (30 points maximum)**

Total des points pour les deux propositions (technique et financière) : 100 points

L'analyse des offres financières portera sur le cadre du devis estimatif pour chaque site. Les 30 points constituent le total à la composante prix. Le maximum des points sera attribué à la proposition de prix la moins disant reçue et comparée à celle des entreprises qui obtiendront le minimum de points requis dans l'évaluation de la composante technique.

Toute autre proposition de prix recevra des points dans la proportion inverse du prix le plus bas, par exemple :

Point pour la proposition de prix $x = \text{point max pour la proposition de prix (par ex.30)} * \text{prix le plus bas de la proposition de prix} / \text{prix de la proposition } x$

Total : composante technique (70) et prix (30) = 100 points

Le soumissionnaire devra proposer le tarif et devis pour les services demandés. La devise de la proposition est le dollar américain.

Le devis financier doit être cacheté et présente dans un format simple pour le jury.

Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, et sans leur permettre de modifier leur soumission, le comité d'évaluation peut à son entière appréciation demander par écrit aux soumissionnaires de fournir des clarifications dans un délai de 48 heures. Ces demandes ne peuvent porter que sur des points à clarifier, non pas sur la correction de détails majeurs.

Toute tentative de la part d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, en vue d'obtenir des informations sur l'avancement de la procédure ou d'influencer CDKins dans ses décisions relatives à l'attribution du contrat, entraînera le rejet immédiat de sa soumission.

Le soumissionnaire qui aura la "note cumulative finale la plus élevée" sera retenu.

Droit de la CDKins d'accepter ou de rejeter une offre ou toutes les offres.

CDKins, se réserve le droit de ne pas donner suite un à l'appel d'offres. Dans ce cas, elle ne sera pas redevable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation des propositions.

Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, et sans leur permettre de modifier leur soumission, le comité d'évaluation peut à son entière appréciation demander par écrit aux soumissionnaires de fournir des clarifications dans un délai de 48 heures. Ces demandes ne peuvent porter que sur des points à clarifier, non pas sur la correction de détails majeurs.

Toute tentative de la part d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, en vue d'obtenir des informations sur l'avancement de la procédure ou d'influencer CDKins dans ses décisions relatives à l'attribution du contrat, entraînera le rejet immédiat de sa soumission.

4.12 Notification de l'attribution et signature du contrat

L'adjudicataire sera informé par écrit que sa soumission a été retenue (notification de l'attribution). CDKins se mettra d'accord avec le soumissionnaire sélectionné sur la version définitive du contrat. Il enverra à l'adjudicataire les pièces signées en deux exemplaires originaux.

Le soumissionnaire non retenu sera informé par e-mail/lettre dans un délai de 7 jours après l'attribution.

L'adjudicataire dispose d'un délai de 3 jours ouvrable suivant sa réception pour signer, dater et renvoyer le contrat. L'adjudicataire est tenu de faire part de la domiciliation bancaire du compte sur lequel les paiements seront versés.

En l'absence de signature et de renvoi du contrat de la part de l'adjudicataire dans un délai de 3 jours ouvrables, CDKins peut considérer (après notification) l'attribution comme nulle et non avenue.

4.13 Propriété des soumissions

CDKins conserve la propriété de toutes les soumissions reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont aucun droit de se faire renvoyer leur soumission.

CDKins garantit que les soumissions resteront confidentielles.

4.14 Type de contrat

Le contrat conclu entre l'adjudicataire et CDKins est conforme aux contrats standard de la CDKins.

En déposant sa soumission au présent appel d'offres, le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles de la CDKins. Au cas où le soumissionnaire venait à soulever une remarque ou une réserve quelle qu'elle soit, celle-ci doit être couchée par écrit sous un format libre et jointe à la soumission. Ces pièces doivent inclure la proposition par le soumissionnaire de remplacer les parties discutées du contrat.

4.15 Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, CDKins se chargera d'en aviser les soumissionnaires.

Une annulation peut se produire dans les cas suivants :

1. En cas d'échec de la procédure d'appel d'offres, c'est-à-dire en l'absence de soumission acceptable sur le plan qualitatif ou financier, voire en l'absence de toute réponse.
2. Si les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement altérés.
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
4. Toutes les soumissions conformes sur le plan technique excèdent les moyens financiers à la disposition de la CDKins.
5. Il s'est produit des irrégularités de procédure, surtout lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

CDKins ne peut en aucune circonstance être tenue pour responsable de dommages-intérêts, quelle qu'en soit la nature (en particulier de dommages-intérêts pour manque à gagner) ou la relation avec l'annulation d'une soumission, même si CDKins a été alertée de la possibilité de dommages-intérêts.

Les soumissionnaires sont priés de ne pas contacter CDKins au cours de la période d'évaluation des soumissions, sauf dans le cadre du mécanisme de questionnement formel décrit ci-dessus ou s'ils sont un fournisseur existant de la CDKins, et dans ce cas-là uniquement dans le cours des activités existantes de la CDKins.

ANNEXES

Annexe A : Spécifications techniques

Annexe B : Déclaration du soumissionnaire

Annexe C : Proposition de prix

Annexe A : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

I. Contexte

Caritas International Belgique (CiBe) en consortium avec 5 organisations nationales et internationales (Caritas Développement Kinshasa - CD-Kins, Commission Diocésaine Justice et Paix - JPArchikin, Caritas Congo asbl, MAGNA, Street Child et ses partenaires locaux) proposent un projet multisectoriel intégré de protection communautaire et de cohésion sociale dans 6 Aires de Santé de 2 Zones de Santé (ZS) de Kwamouth et Maluku II affectées par la crise du Mai-Ndombe et le mouvement de population induit par l'activisme et la présence des assaillants, appelés communément "Mobondo".

Afin d'accroître l'impact du projet sur ces populations qui ont subi depuis plus de 18 mois des attaques, des restrictions de mouvement et d'accès aux terres cultivables, des services sociaux de base – notamment les écoles et les structures sanitaires – dysfonctionnels, des violations commises par les forces de sécurité et les assaillants, le Consortium interviendra de façon holistique et intégrée sur les besoins des populations déplacées, retournées et hôtes en (i) **protection et cohésion sociale**, (ii) **relèvement des moyens d'existence**, (iii) **santé**, (iv) **nutrition**, et (v) **éducation en urgence**.

La CDKINS, interviendra dans le volet « **relèvement des moyens d'existence : Sécurité alimentaire** », qui s'avère impérative ; car les ménages dépourvus de moyens de subsistance sont poussés à réduire la qualité ou la quantité des repas par jour, de vendre leurs moyens de production, d'emprunter de l'argent pour acheter de la nourriture ou encore consommer les semences ou récolter des cultures non prêtes, ou, dans les cas extrêmes, de recourir au sexe transactionnel et d'autres formes de trafics.

L'intervention en moyens d'existence revêtira la forme d'un appui matériel et technique à la relance des activités agricoles et non agricoles des ménages les plus affectés par la crise. 4.085 ménages, soit 22.468 personnes, seront accompagnés à la relance de leur activité principale dans les AS de Dumi, Nkieme, Mbankana, Mongata, Mampu, Ngambomi et de Masia-Kwa. 80,4% d'entre eux recevront un kit agricole pour les maraichers et les vivriers à cycle court. Après le ciblage fait avec les communautés, la préparation des champs se fera à partir d'août-25 pour la saison agricole A-2026.

Les ménages emblaveront une dizaine d'ares chacun, soit sur leur terrain (jardin de case ou champs), soit dans des champs communautaires pour ceux qui n'auraient pas accès à la terre, à cause du déplacement ou de l'insécurité. Dès le début du projet, JP Archikin et CD-Kins travailleront conjointement sur les modalités d'accès à la terre avec les propriétaires. Les ménages qui ne pourraient ou ne voudraient pas cultiver (19,6% de la cible) seront appuyés en matériel, équipements et fonds de démarrage pour

des activités de petit commerce ou de transformation de produits agricoles (chikwangue, beignets, pain, etc.).

Description des Articles à fournir

Désignation	Unité	Quantité	Fréquence
Intrants et Matériels			
Amarante	Gr	30	700
Aubergine	Gr	20	700
Gombo	Gr	30	700
Tomate	Gr	10	700
Piment	Gr	10	700
Maïs	Kg	3	700
Arachide (gousse)	Kg	3	700
Niébé	Kg	2,5	700
Houe	Pièce	1	700
Râteau	Pièce	1	700
Bêche	Pièce	1	700
Arrosoir	Pièce	1	700
Pulvérisateur/sprayer (10l)	Pièce	1	700
Seau 15L, avec couvercle	1Pièce	1	700

I. Qualifications requises

- Expérience avérée / approuvée en fournitures de kits vivriers et maraichers (matériels aratoires et semences) de plus de 3 ans ;
- Connaissances suffisantes des habitudes des peuplades de Kwamouth/Province du Mai-Ndombe et de Maluku II/Plateau des Batékés, Commune de Maluku - Ville province Kinshasa : climat, géologie /hydrogéologie des quartiers et territoires cibles, cartographies/photographies des milieux ;
- Rapportages clairs et à temps ; sous forme manuscrite et électronique.

II. Autres qualifications/conditions

Disposer d'une expérience dans l'importation des kits de vivriers et maraichers avérée et d'un personnel qualifié dans le domaine d'agriculture.

Avoir une expérience avérée dans l'agriculture, plus spécifiquement pour les cultures vivrières et maraichères.

Annexe B : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nous soussignés acceptons dans leur intégralité et sans restriction les conditions de cet appel d'offres, comme le seul fondement de cette mise en compétition, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles nous renonçons par la présente.

Nous avons étudié soigneusement, compris et respectons l'ensemble des conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres, y compris le modèle de contrat avec ses annexes, et la politique éthique et environnementale de la CDKins. Nous sommes conscients que tout manquement de notre part à déposer une soumission contenant l'intégralité des informations et des pièces expressément demandées, dans les délais impartis, peut entraîner le rejet de la soumission à l'appréciation de la CDKins.

Nous ne détenons aucune réserve en ce qui concerne le dossier d'appel d'offres, et nous ne sommes au courant d'aucune réserve susceptible d'entraîner le rejet de la soumission par CDKins.

Nous ne sommes pas au courant de pratique de corruption se rapportant à la présente mise en compétition. Si c'était le cas, nous nous engageons à en avertir immédiatement CDKins par écrit.

Nous déclarons que nous ne sommes nullement concernés par un éventuel conflit d'intérêts.

Nous-mêmes et notre personnel n'avons aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties participant à cette mise en compétition. Si c'était le cas lors de l'exécution du contrat, nous nous engageons à en avertir immédiatement CDKins par écrit.

<i>Nom et adresse de l'entreprise :</i>
<i>Nom du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Titre du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Signature et cachet du représentant :</i>
<i>Ville, date :</i>

Annexe C : PROPOSITION DE PRIX

Le format peut être modifié ou changé en fonction des besoins.

N °	Concept	Commentaires	Quantité	Prix à l'unité en [devise]	Prix total en [devise]
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
Sous-total hors TVA en [devise]					
TVA en [devise]					
TOTAL (toutes taxes comprises) en [devise]					